

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 30.04.26

ID : 059-215904772-20260427-D2026_35-DE

SLO

COMMUNE DE PROVIN



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

CANTON D'ANNOEULLIN

Budget primitif 2026

Note de présentation brève et synthétique

1. Le Cadre général du budget

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet communal : www.mairie-provin.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 sera soumis à l'approbation du conseil municipal. Il a été bâti sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 26 février 2026 et établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement
- Maintenir le niveau de fiscalité
- Stabiliser l'endettement
- Engager les projets d'investissement prévus dans le cadre du mandat 2026-2032

Le budget général de la commune est composé du budget principal.

2. Budget principal

2.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement est en suréquilibre de 555 882,14 € soit :

Dépenses de Fonctionnement : 4 623 394,77 €

Recettes de Fonctionnement : 5 179 276,91 €

⇒ DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 623 394,77 €.

Les charges à caractère général (011) sont prévues à hauteur de **1 242 300,00 €**. Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : eau, électricité, téléphone, gaz, carburants, fournitures administratives, travaux d'entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôts et taxes, primes d'assurance, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et des véhicules, fournitures scolaires, classe de neige...

Les charges de personnel (012) s'établissent à **2 116 000,00 €**. Evolution prévue en raison du glissement vieillesse technicité (GVT) et des potentielles évolutions de carrières, des avancements de grade et de recrutements.

Effectifs au 1^{er} janvier 2026 : (équivalent à 44,84 ETP)

Agents CNRACL : 34

Agents IRCANTEC : 13

Les charges de gestion courante (65) s'élèvent à **405 900 €** comprenant notamment : le versement des indemnités pour 114 000 € avec une augmentation des taux prévue par la loi, frais mission, cotisations et formations pour les élus, contributions diverses, contrat école Notre Dame pour 70 000€, la subvention nécessaire au CCAS pour équilibrer son budget de 95 000 €, les subventions aux associations pour 100 000 €.

Les charges financières sont prévues (66) à hauteur de **38 665,73 €** (-24,46 % par rapport au réalisé 2025). Ce chapitre comprend essentiellement le remboursement des intérêts de la dette et les ICNE.

Les charges spécifiques (67) pour **1 000 €** : Titres annulés sur exercices antérieurs.

Dotations aux provisions et dépréciations (68) pour **1 000 €** : Impayés

Virement à la section d'investissement (023) : **729 708,40 €** sont dégagés pour financer les opérations d'investissement.

Amortissement (042) : **88 820,64 €** sont dégagés pour les amortissements. (Ne sont pas compris les amortissements au prorata temporis qui seront réalisés en 2026).

⇒ **RECETTES**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 5 179 276,91 €.

Atténuations de charges (013) sont prévues à hauteur de **2 000,00 €**. Ce chapitre comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel dues suite aux situations d'indisponibilités physiques (IRCANTEC).

Produits des services (70) sont prévus à hauteur de **239 000,00 €**. Ce chapitre regroupe principalement les concessions cimetières, les redevances pour les activités périscolaires (garderie, cantine, études, classe de neige) et extrascolaires (ACM, COJ, manifestations) et autre régie communale.

Impôts et taxes (chap. 73) sont prévus à hauteur de **766 517,00 €**.

- Attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire versées par la Métropole Européenne de Lille estimées à 604 409,00 €
- Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources pour 2 108,00 €
- Fonds de Péréquation communale et intercommunale versé par l'Etat pour 80 000,00 €
- Fonds départemental des DMTO pour 80 000,00€

Fiscalité locale (chap. 731) recettes prévues à hauteur de **1 605 500,00 €**, avec des taux maintenus à :

- 45,37 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 1 111 111,00 €
- 55,46 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 11 536,00 €
- 21,89 % pour la taxe d'habitations sur les résidences secondaires pour 8 253,00 €

Le chapitre se compose comme suit :

- Produit des taxes foncières prévu pour 1 540 000,00 €
- Reversement sur les taxes d'électricité perçues pour 63 000,00 €
- Autres impôts locaux ou assimilés pour 2 500,00 €

Les dotations et participations (74) sont prévues à hauteur de **1 193 050,96 €**. Elles sont composées principalement de :

- La dotation forfaitaire versée par l'Etat qui devrait s'établir à 566 507,00 €
- Des participations de la CAF pour les activités périscolaires à hauteur de 100 000,00 €
- La dotation de solidarité rurale pour 243 068,00 €
- La dotation nationale de péréquation pour 103 478,00 €
- Le FCTVA pour 5 992,96 €
- Autres participations versées par l'état (ASP...) pour 100 000,00 €
- Fonds Départemental Péréquation Taxe Professionnelle pour 10 000,00 €
- Compensation taxes foncières pour 30 000,00 €
- Dotation pour les titres sécurisés pour 17 000,00 €
- Utilisation de la salle des sports pour 9 000,00 €
- Dotation de recensement pour 7 842,00 €

Les revenus des immeubles (75) sont prévus à hauteur de **60 000,00 €** : Loyers de logements de fonction, locations salles et garages et assurance du personnel.

Les produits spécifiques (77) pour **500 €** : Mandats annulés sur exercices antérieurs.

Les Reprises sur dépréciations (78) pour 500 €

2.2 Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à **1 419 052,81 €**.

⇒ DEPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **1 419 052,81 €** et se composent des éléments suivants :

- **Restes à réaliser** pour un montant de 181 517,44 €
- **Amortissements subventions** pour un montant de 1 024,00 €
- **Déficit reporté 2025** pour un montant de 37 602,94 €
- **Remboursement capital emprunts** pour un montant de 220 259,43 €
- **Remboursement emprunt CCHD** pour un montant de 14 649,00 €
- **Opérations diverses d'investissements** suivants les projets 2026 pour un montant de 964 000,00 € (voir tableau ci-joint)

⇒ RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à **1 419 052,81 €** et se composent des éléments suivants :

- **FCTVA** pour un montant estimé à 46 419,53 €
- **1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)** pour 219 120,38 €
- **Virement de la section de fonctionnement (021)** pour un montant de 729 708,40 €
- **Opérations de transfert entre sections (amortissements)** pour un montant de 88 820,64 €
- **Taxe d'aménagement** pour un montant de 1 000,00 €
- **Subvention CAF RPE** pour 30 372,04 €
- **Subvention DETR (Réhabilitation Brossolette)** pour 67 200,00 €
- **Subvention ADVB (Réhabilitation Brossolette)** pour 36 000,000 €
- **Fonds de concours MEL (Réhabilitation Brossolette)** pour 30 411,82 €
- **Cession de terrain rue Dolet** pour 170 000,00 €

3. Focus sur l'encours de la dette

Montant de l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 : 2 729 037,74 €

Montant de l'annuité de la dette en capital pour 2026 : 220 259,43 €

Montant des intérêts de la dette en capital pour 2026 : 44 632,93 €

Profil d'extinction de la dette : prévue en 2046